
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 23 novembre 2016 à 18h30 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Dominique DORD	Pouvoir de Renaud BERETTI
2 AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI	Pouvoir Isabelle MOREAUX-JOUANNET
3 AIX-LES-BAINS	T Jérôme DARVEY	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
4 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	Pouvoir de Christiane MOLLAR
5 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	Pouvoir de Marie-Alix BOURBIAUX
6 AIX-LES-BAINS	T Aurore MARGAILLAN	
7 AIX-LES-BAINS	T Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
8 AIX-LES-BAINS	T Véronique DRAPEAU	
9 AIX-LES-BAINS	T Serge GATHIER	
10 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
11 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
12 LE BOURGET DU LAC	T Marie-Pierre FRANÇOIS	
13 LE BOURGET DU LAC	T Pierre HOCHARD	
14 LE BOURGET DU LAC	T Françoise CARON	
15 LE BOURGET DU LAC	T Noël DAMIEN	
16 LE BOURGET DU LAC	T Philippe LANÇON	
17 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	
18 BRISON SAINT INNOCENT	T Florence DUNOYER	
19 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Nicole FALCETTA	
20 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	Pouvoir d'Yves MERCIER
21 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Martine BERNON
22 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Gilles LAURENT	
23 GRESY-SUR-AIX	T Robert CLERC	
24 GRESY-SUR-AIX	T Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
25 GRESY-SUR-AIX	T Didier FRANÇOIS	
26 MERY	T Eudes BOUVIER	
27 MERY	T Nathalie FONTAINE	
28 LE MONTCEL	T Jean-Christophe EICHENLAUB	
29 MOUXY	T Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
30 ONTEX	S Nadine BELAOUS	
31 PUGNY-CHATENOD	T Jean-Guy MASSONNAT	
32 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
33 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	Pouvoir de Corinne CASANOVA
34 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
35 TRESSERVE	T Eric COURSON	Arrivé après la 2 ^{ème} délibération
36 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
37 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	Arrivé après la 2 ^{ème} délibération
38 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	

16 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI
AIX-LES-BAINS	Isabelle MOREAUX JOUANNET
AIX-LES-BAINS	Nicolas VAIRYO
AIX-LES-BAINS	Christiane MOLLAR
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA
AIX-LES-BAINS	Marie-Alix BOURBIAUX
AIX-LES-BAINS	Jean-Marc VIAL
AIX-LES-BAINS	Nathalie MURGUET
GRESY-SUR-AIX	Elisabeth ASSIER

MOUXY
VOGLANS
VOGLANS

Gabrielle KOEHREN
Yves MERCIER
Martine BERNON

Autres présents non votants :

Daniel de MEDTS
Michel GOUDOUNEIX
Martine REVOL
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Saint Offenge
Directeur Général des Services
Directrice de cabinet
Responsable juridique

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16 novembre 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 316 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 11 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 36 présents (35 titulaires et 1 suppléant), et 47 votants.

Jean-Guy Massonnat est désigné secrétaire de séance.

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des emplois permanents au 1^{er} décembre 2016

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au conseil communautaire de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Il expose le projet de modification du tableau

I – Création de poste :

Dans le cadre de la politique de la ville, en raison de la fin de la mise à disposition par la Ville d'Aix-les-Bains d'une assistante prévue en mutation, il convient de créer :

- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

Suite au recrutement d'un chargé de mission « contrôle budgétaire » contractuel, il convient de créer :

- 1 poste de chargé de mission contractuel

Au 1^{er} janvier 2017, le développement économique devient une compétence obligatoire des communautés d'agglomération. Ainsi le syndicat Savoie Hexapole sera dissout en raison du retrait des communes membres (Chambéry et Sonnaz) du syndicat, la compétence étant transférée à Chambéry Métropole.

Par ailleurs, l'article L. 5216-7 du code général des collectivités territoriales impose, en cas de fusion d'EPCI, le retrait des communautés d'agglomération adhérant à des syndicats mixtes exerçant des compétences obligatoires. Grand Lac sera donc dans l'obligation de se retirer du syndicat, conduisant ainsi à sa dissolution au 1^{er} janvier 2017. Il en sera de même pour le SYPARTEC, en charge de la zone d'activité de Savoie Technolac, qui sera également dissous au 1^{er} janvier.

Afin de garantir le bon fonctionnement des services de ces deux syndicats avant la mise en place, au cours de l'année 2017, d'une structure commune avec Chambéry Métropole, il est envisagé que Chambéry Métropole reprenne dans un premier temps l'ensemble des agents du SYPARTEC, moyennant remboursement par les autres membres (CALB et Département) de la part leur revenant, et que Grand Lac se voit transférer les agents de Savoie Hexapôle, moyennant remboursement par Chambéry Métropole de la part lui revenant (en remplacement des communes).

Savoie Hexapôle est actuellement composé de trois agents : un directeur, un ingénieur, une assistante et une apprentie, qui seraient donc repris par Grand Lac au 1^{er} janvier 2017. Ainsi qu'une personne assurant le remplacement de l'ingénieur en congé parental par le biais d'une mission d'intérim avec le CDG 73 (convention à signer avec le CDG 73)

Il convient donc de créer :

- 1 poste de directeur (CDI de droit public)
- 1 poste d'ingénieur territorial
- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe

II – Création de poste suite à avancement de grade :

Suite à la réussite l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe de 2 agents, et à la nomination au titre de l'avancement de grade au choix de 4 agents, il convient de créer :

- 6 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe

III – Suppression de poste avec création de poste sur un autre grade :

Suite au recrutement du chef d'équipe pour le service Eau Potable, et pour mettre en adéquation le tableau des effectifs avec le grade de l'agent recruté, il convient de créer :

- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe (grade actuel de l'agent recruté)

IV – Suppression de poste :

Par ailleurs, en raison de la mise en stage sur un autre grade, il convient de supprimer :

- 1 poste de rédacteur territorial

V – Création de poste pour accroissement temporaire d'activité (article 3 1° de la loi 84-53) :

En raison de la fusion de Grand Lac avec 2 autres EPCI, et afin d'organiser la communication du nouvel EPCI, il convient de créer un poste d'attaché territorial en vertu de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 pour la période du 31 décembre 2016 au 30 décembre 2017.

Dans le cadre de la préparation de la fusion du futur Pôle Eau, un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe est créé afin de faire face à l'accroissement temporaire d'activité du service pour une durée de 10 mois (régie assainissement).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales seront prévus au budget 2016.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le tableau des emplois permanents de Grand Lac au 1^{er} décembre 2016,
- APPROUVE les modifications apportées audit tableau à compter du 1^{er} décembre 2016.

Aix-les-Bains, le 23 novembre 2016

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 58
- Présents : 38
- Votants : 49
- Pour : 49
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



ETAT DU PERSONNEL AU 1^{er} DECEMBRE 2016

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : Temps non complet
<u>SECTEUR ADMINISTRATIF</u>				
Administrateur territorial	A	1	0	
Directeur territorial	A	2	1	
Détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (40 000 à 80 000 habitants)		1	1	
Détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services (40 000 à 150 000 habitants)		1	1	
Attaché principal	A	2	2	
Attaché	A	5	4	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	1	
Rédacteur	B	2	2	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	3	3	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	6	6	
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	10	10	
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	8	7	
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe TNC (17 h 30)	C	1	1	1
		<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 44	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 39	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 1
<u>SECTEUR ANIMATION</u>				
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
		<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 1	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 1	
<u>SECTEUR TECHNIQUE</u>				
Ingénieur principal	A	4	3	
Ingénieur	A	10	8	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	9	5	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	2	2	
Technicien	B	4	2	
Agent de maîtrise	C	5	5	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	11	11	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	14	14	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	6	0	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	37	25	
		<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 102	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 75	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 0
<u>SECTEUR SPORTIF</u>				
Educateur principal de 1 ^{ère} classe	B	3	3	
Educateur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	
Educateur	B	2	2	
Opérateur qualifié	C	1	1	
		<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 7	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 7	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 0
TOTAL		<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 154	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 122	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 1

ETAT DU PERSONNEL AU 1^{er} DECEMBRE 2016

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	SECTEUR	REMUNERATION (*)	MOTIF DU CONTRAT
1 collaborateur de cabinet		CALB	Indice brut 975	110
1 chargé de mission « fusion »	A	Administratif	Indice brut 975	Art 3 1°
1 responsable du service Tourisme	A	Administratif	Indice brut 379	art 3-3-2°
1 directeur économie et développement	A	Administratif	Indice brut 1015	CDI
1 chargé de mission urbanisme	A	Technique	Indice brut 916	CDI
1 chargé de mission « Contrôle budgétaire »	A	Administratif	Indice Rémunération 349	art 3-3-2°
1 capitaine des ports	A	Administratif	Indice brut 759	CDI
1 directeur de la régie assainissement	A	Technique	Indice brut 811	CDI
1 chargé de mission « politique de l'habitat et de l'urbanisme »	A	administratif	Indice brut 542	art 3-3-2°
1 chargé de mission « service d'amorçage des projets »	A	administratif	Indice brut 588	art 3-3-2°
1 chargé de mission politique de la ville-fonds européens	A	administratif	Indice brut 985	CDI
1 technicien déchetterie et redevance spéciale	B	Technique	Indice brut 379	art 3-1°
1 rédacteur	B	Administratif	Indice Rémunération 403	CDI
1 adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	Administratif	Indice Rémunération 327	CDI
2 accompagnatrices (TNC)	C	animation	Indice brut 340	art 3-1°
TOTAL	16			

(*) **LEGENDE** -

REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique territoriale

MOTIF DU CONTRAT : 110 = Article 110 de la loi du 26 Janvier 1984

38-7 = Article 38, 7^{ème} alinéa de la loi du 26 Janvier 1984

CDI = Contrat à durée indéterminée

CONTRATS DE DROIT PRIVE

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	GROUPE
<u>SECTEUR TECHNIQUE</u>				
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	V
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	IV
Technicien	B	4	3	IV
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	0	0	III
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	5	1	III
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	1	0	III
TOTAL		12	6	

ETAT DU PERSONNEL AU 1^{er} DECEMBRE 2016

	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT T.N.C.
TOTAL GENERAL	182	142	3

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Modification du tableau des emplois permanents au 1er décembre 2016

Date de transmission de l'acte : 24/11/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 24/11/2016

Numéro de l'acte : d1553 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20161123-d1553-DE

Date de décision : 23/11/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Créations et transformations d'emplois